



Dimitri Maniatis

Avocat

T +1 514 795 3830
C dimitri@accentlegal.ca
W accentlegal.ca

Formation

B.C.L./LL.B.
Université McGill
1995
LL.M.
Université McGill
2001

Admissions au Barreau

Quebec (1999)
New York (1998)
Massachusetts (1996)

Distinctions

« **Litigation Star** » –
Benchmark Litigation

Domaines d'expertise

- L'arbitrage commercial international et interne
- Le litige civil et commercial
- Les différends du secteur de la construction
- L'arbitrage sur l'offre finale
- L'insolvabilité et la restructuration
- Différends miniers
- Conseil
- Droit ferroviaire

Profil

Dimitri est le fondateur et avocat principal du cabinet Accent Légal. Après plus de 15 ans au sein d'un cabinet d'avocats de premier plan, il offre maintenant ses services à partir d'une plateforme spécialisée en vue d'aider ses clients à régler des différends complexes ayant une incidence considérable dans un large éventail de domaines de pratique et de secteurs d'activité. Ses domaines d'expertise comprennent l'arbitrage commercial international et interne, les différends du secteur de la construction, l'arbitrage minier, l'arbitrage sur l'offre finale, l'insolvabilité et la restructuration de même que le litige civil et commercial. Avocat de premier rang, il a représenté des clients devant toutes les instances judiciaires canadiennes, y compris la Cour suprême du Canada, ainsi que devant des tribunaux d'arbitrage nationaux et internationaux.

Mandats représentatifs

- Avocat principal dans une arbitrage AAA d'un fournisseur d'équipements dans le cadre d'un différend entre plusieurs parties découlant de la construction d'une usine de produits alimentaires aux États-Unis.
- Avocat principal du demandeur dans le cadre d'un différend entre deux sociétés minières ayant trait à la dilution de la participation de l'associé minoritaire pour défaut de satisfaire aux appels de liquidités aux termes d'une entente de coentreprise.
- Avocat principal d'une société minière dans le cadre d'un différend avec Osisko Mining Corporation découlant de l'acquisition de la mine Canadian Malartic par Yamana Gold et Agnico Eagle.
- Avocat principal dans une arbitrage entre deux sociétés minières portant sur l'acquisition de la propriété d'une mine aux termes d'un contrat d'option et de coentreprise.
- Avocat de deux anciens administrateurs et dirigeants de Cinar Corporation dans le contexte d'une action pour violation du droit d'auteur très médiatisée. (Cinar Corporation v. Robinson, 2013 SCC 73).
- Avocat principal du propriétaire dans le cadre d'un différend commercial de plusieurs millions de dollars avec des consultants en génie civil et en terrassement au sujet de mesures incitatives liées au rendement quant au coût d'objectif.
- Avocat ayant défendu avec succès une réclamation en dommages-intérêts de 50 millions de dollars, de même que l'obtention de l'attribution de dépens de 550 000 \$ en faveur de ses clients.
- Avocat principal dans la poursuite, avec succès, d'une réclamation de plusieurs millions de dollars présentée par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pour violation de contrat.
- Avocat principal de Virgin Atlantic Airways dans le cadre d'une action collective alléguant un complot pour fixer les prix en violation de la *Loi sur la concurrence*.